

Barème TTC honoraires – Tony BERTHELOT

Immobilier traditionnel et ancien

Applicable à compter du 03 août 2021

A l'exclusion du neuf (VEFA), commerce et immobilier d'entreprise

Mandat de vente : A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Prix de vente net	Taux
0 à 80 000€	Forfait 5 000€
80 001 à 100 000€	Forfait 5 500€
100 001€ à 120 000€	Forfait 5 800€
120 001 à 140 000€	Forfait 6 000€
140 001 à 160 000€	Forfait 6 500€
160 001 à 180 000€	Forfait 7 000€
180 001 à 200 000€	Forfait 7 500€
200 001 à 220 000€	Forfait 8 000€
220 001 à 250 000€	Forfait 9 000€
250 001 à 270 000€	Forfait 9 500€
270 001 à 300 000€	Forfait 10 000€
Prix de vente supérieur ou égal à 300 001 €	3,8% du prix net vendeur

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

Mandat de recherche : Honoraires à la charge de l'acquéreur selon barème ci-dessus.

Barème HT honoraires

Cession de fonds de commerces, droit au bail et vente de locaux commerciaux

Applicable à compter du 03 août 2021

Mandat de vente : A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

PRIX DE VENTE	Montant des honoraires
Prix vente < ou égal A 100 000€	Forfait de 9 000€ HT*
Prix vente de 100 001€ A 200 000€	8,5% HT** du prix de vente
Prix vente de 200 001€ A 300 000€	7,5% HT** du prix de vente
Prix vente supérieur ou égal A 300 001€	6 % HT** du prix de vente

Mandat de recherche : Honoraires à la charge de l'acquéreur selon barème ci-dessous.

PRIX DE VENTE	Montant des honoraires
Prix vente < ou égal A 100 000€	Forfait de 8 000€ HT*
Prix vente de 100 001€ A 200 000€	Forfait de 13 000€ HT*
Prix vente de 200 001€ A 300 000€	Forfait de 17 000€ HT*
Prix vente supérieur ou égal A 300 001€	6 % HT** du prix de vente

Les honoraires de cession (hors location), qu'ils soient à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, ne peuvent dépasser 10 % HT du prix de vente.

- *TVA en vigueur en sus
- ** Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)
- (1) Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées ***
- *** note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17

Barème HT honoraires
Spécifique Immeubles de rapport
Applicable à compter du 03 août 2021

Mandat de vente : A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

PRIX DE VENTE	Montant des honoraires
Prix vente < ou égal A 100 000€	Forfait de 8 000€ HT*
Prix vente de 100 001€ A 150 000€	7% HT** du prix de vente
Prix vente de 150 001€ A 200 000€	6% HT** du prix de vente
Prix vente de 200 001€ A 250 000€	5,5% HT** du prix de vente
Prix vente de 250 001€ A 300 000€	5% HT** du prix de vente
Prix vente supérieur ou égal A 300 001€	4,5% HT** du prix de vente

Mandat de recherche : Honoraires à la charge de l'acquéreur selon barème ci-dessus.

Les honoraires de cession (hors location), qu'ils soient à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, ne peuvent dépasser 10 % HT du prix de vente.

- *TVA en vigueur en sus
- ** Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)
- (2) Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées ***
- *** note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17